



Rapport

***de la commission d'environnement et
d'urbanisme***

Concernant

***LES COMPTES 2016
DE LA VILLE DE SION***

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente du Conseil Général,

Monsieur le Président de la Municipalité,

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient d'abord à remercier le Président de la Municipalité, les Conseillères communales et les Conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses nombreuses questions sur les comptes de fonctionnement et des investissements.

La Commission s'est réunie à 7 reprises pour examiner les comptes pour l'année 2016 et elle a notamment reçu M. Dondainaz pour une présentation.

Elle a participé à la séance commune pour la réception des réponses aux questions soumises, et tient à remercier le Président de la Municipalité pour ses réponses et l'ensemble des personnes pour leur disponibilité.

Concernant l'organisation de la première séance commune des 3 commissions pour les réponses aux questions par le Président de la Municipalité, la CEU formule un certain nombre de commentaires au bureau du conseil général. Ces points figurent en annexe du présent rapport.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissance des documents en relation avec les comptes et a relevé, dans la mesure du possible, les éléments concernant ses compétences à savoir l'édilité, l'urbanisme, les travaux publics ou autres rubriques qui s'y rapportent.

La Commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres présents.

II ANALYSE DES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

0 GENERALITES

0 Fonct	Stade de Tourbillon
----------------	----------------------------

Le concordat signé dernièrement prévoit-il déjà une progression ou adaptation périodique du loyer ?

Non, il s'agit d'un montant forfaitaire.

La CEU souhaite que le montant du loyer soit négocié à intervalle régulier, notamment en fonction des améliorations du stade ou des conditions de mise aux normes, et au minimum à chaque législature.

La CEU relève les investissements répétitifs pour des montants proches du million toutes ces dernières années. Est-ce que ces investissements sont dus exclusivement pour des questions de mise aux normes footballistiques (ASF, UEFA, ...) ?

Oui, la Ville s'en tient strictement au catalogue d'exigences de la Suisse Football Ligue (SFL) ainsi que des exigences Feu et Polices quant à des aspects de sécurité, des aspects liés au jeu, aux médias TV et autres, etc.

Pour 2017, il s'agit de la réfection de la pelouse et sa mise hors gel. Pour 2018, dans le cadre de l'octroi de la licence de jeu pour le club, il est exigé, l'exécution de la fin du catalogue précité soit pour les dernières normes connues à ce jour : espace service d'ordre et premiers secours, locaux d'interpellation polices, sanitaires du village, périmètre de sécurité. Les investissements de nature commerciale ou de confort sont à la charge du club avec accord et coordination de la Ville.

0 Fonct Variations du personnel p. 57

La CEU relève une forte variation entre 2015 et 2016 des EPT. Quelles en sont les causes ?

Conformément au budget présenté en 2016, il s'agit de la municipalisation du personnel du Centre RLC.

La commission n'est pas satisfaite de la réponse de la municipalité et constate que la variation habituelle des EPT a été multipliée par 4 en 2016. Ces augmentations ne concernent pas que la division Finances suite à la municipalisation du RLC, mais bien toutes les rubriques. La commission restera attentive à ces augmentations.

1 ADMINISTRATION GENERALE

1 Fonct 100.317 et 100.436 dédommagements p. 69

A quoi correspondent ces montants ? En effet, il n'y a aucune variation de ces montants selon les comptes et autres budgets depuis 2014.

- *Rubrique 100.317 : il s'agissait des frais de représentations non soumis à AVS versés aux conseillers municipaux.*
- *Rubrique 100.436 : il s'agissait d'une retenue faite sur le salaire du président « à titre de contribution à sa LPP ».*

La CEU constate donc que ces frais sont forfaitaires. Il semble qu'il aurait été préférable d'utiliser des notes de frais. La CEU restera attentive à ces points lors des prochains budgets et comptes.

1 Invest 121.50 Investissements propres p. 177

Qu'est-ce qui a été réalisé du budget 2016 et que reste-il à faire ?

Extension des applications communales :

Achat des licences Webforms (Oracle) qui est la nouvelle plateforme pour l'interface utilisateur des applications communales qui resteront sur Oracle. D'autres seront transférées sur d'autres produits standards du marché.

Achat de licences Epsipol.

Travaux de migration de l'application de gestion des amendes vers le produit Epsipol.

Réseau : migration centrale téléphonique : suite des travaux préparatoires en vue de la migration qui se déroulera en 2017 conjointement au passage à l'All IP, nouvelle plateforme de Swisscom pour 2017.

Internet et cyberadministration : achat des licences pour la nouvelle plateforme (premiers acomptes) et début des travaux qui se poursuivront en 2017.

Contrôle d'accès : mise en place du noyau central du logiciel de contrôle d'accès par badge qui sera déployé sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Journal de police : reporté à 2017. Budget utilisé pour la migration des applications communales (gestion des amendes) et l'achat des licences Epsipol.

La municipalité compte-elle maintenir ce rythme d'investissement ? Si oui, quelles sont les priorités dans le domaine ?

Oui. Migration des applications communales progressivement jusqu'à l'horizon 2020.

Extension de la plateforme web et cyberadministration

Mise en place d'une gestion électronique des documents

Qu'en est-il du budget pour l'informatique mobile ?

Le budget a été reporté sur le contrôle d'accès (noyau du système) qui est devenu une priorité.

2 FINANCES

2 Invest 227.66 Subventions acquises p. 184

Fond du sport : Comment fonctionne le système de ce fond ?

Ce fond est régi par un règlement cantonal auquel la Ville se plie. Si pertinence, la Ville adresse une demande sur la base d'un dossier et devis, puis la commission du fond du sport procède à une analyse selon les critères du règlement qui peut donner lieu à une promesse de don ou pas. Le paiement s'effectue sur la base des factures rentrées, du suivi administratif et des disponibilités financières.

Pourquoi une subvention peut être attribuée pour du fonctionnement (226.469) et une fois sur l'investissement (227.66) ?

Selon la nature, le montant est inscrit par le service des Finances en « fonctionnement » lorsqu'il s'agit d'entretien courant, en « investissement » lorsqu'il s'agit de travaux majeurs.

Est-ce que la ville favorise pour ces investissements dans les bâtiments de loisirs, les aspects environnementaux et écologiques (exemplarité) ?

Oui, à chaque assainissement et réfection, la Ville est sensible à ces aspects d'optimisation et les réalisations en tiennent compte dans la mesure du possible par exemple les remplacements d'éclairages existants par un éclairage LED à la piscine couverte et au terrain synthétique de l'Ancien Stand, en collaboration avec les partenaires.

Existe-il un bilan énergétique pour les centres sportifs (détails) ?

Non, nous n'avons pas ce type de bilan.

La CEU relève qu'il serait tout de même intéressant que la Municipalité y réfléchisse à l'avenir. La CEU demande que la Municipalité fasse une proposition au Conseil général pour établir ce type de bilan pour le moins pour la piscine couverte, la patinoire et les stades principaux (Tourbillon, Ancien stand...) et les salles de gym des centres scolaires.

3 INSTRUCTION PUBLIQUE

3 Fonct 302.352 Participations à des charges de commune p. 100

La CEU constate un problème de planification avec une augmentation de plus de 9% entre les années 2015 et 2016. Est-ce que cette différence n'aura pas dû être identifiée ?

Les Cycles d'orientation, accueillant les élèves des communes d'Arbaz, de Grimisuat, de St-Léonard, du Mont-Noble et de Sion, sont regroupés en association et ne sont pas rattachés à l'administration de la ville de Sion. Les directions des Collines et de St-Guérin établissent et gèrent leurs budgets/comptes. Les frais d'écolage facturés à la ville de Sion correspondent finalement au pro rata du nombre d'élèves sédunois.

La CEU peut conclure qu'il y a un fort potentiel d'amélioration pour la coordination, à la fois entre les communes et entre les différents directeurs d'établissements scolaires. La commission souhaite que la Ville de Sion joue son rôle de leader dans ce domaine.

Quel est le détail du crédit supplémentaire (n°10) ?

Comme mentionné dans les explications concernant le crédit supplémentaire No 2016/10, les deux principales raisons qui expliquent l'augmentation des coûts ces dernières années sont :

- *Depuis la rentrée scolaire 2013, la ville de Sion a adapté à la hausse le loyer du CO de St-Guérin. Cette mesure a généré des recettes supplémentaires sous la rubrique 308.427 (+ Fr. 0,8 moi), mais également une augmentation de la participation communale aux coûts d'écolage*
- *En tant qu'employeur affilié à la CPVS, les cycles d'orientation ont également participé pour Fr. +43'000.- (versement unique) à la 1^{ère} phase de la recapitalisation de la caisse de pensions de la Ville de Sion. En outre, dès 2016, les CO participent à la recapitalisation complète de la CPVS.*

La CEU remercie la Municipalité pour sa réponse claire et précise

Que comprend ce compte et ces montants ? Détails

La rubrique 308.314 est subdivisée en 4 parties (cf comptes p. 109) :

- Travaux de rénovation
- Travaux d'entretien courant
- Révision citernes et contrats d'entretien
- Prévention incendie

Les travaux de rénovation ainsi que ceux d'entretien courant font l'objet d'importantes et régulières discussions entre les services « bâtiment et constructions » et « éducation ». Sont enregistrés sous « travaux de rénovation » tous les travaux prévisibles qui n'entrent pas en ligne de compte pour les investissements, tandis que sous « travaux d'entretien courant » figurent les travaux non prévus comme par exemple la réparation de dégâts ou autres travaux non planifiés.

Les travaux les plus importants effectués en 2016 et enregistrés sous cette rubrique 308.314 étaient (cf. aussi document établi par le service bâtiments et constructions):

- Centre scolaire de Platta :
 - o Réfection de tous les couloirs du bâtiment scolaire
 - o Divers assainissements de béton
 - o Divers joints contre les infiltrations
 - o Changement de sono et alarme
 - o Assainissement de l'installation électrique et informatique
 - o ...
- Centre scolaire du Sacré Cœur :
 - o Assainissement façade
 - o Réfection couloirs salle de gym
 - o Installation réseau informatique
 - o Mise en place barrière WC publics
 - o Réfection ancienne bibliothèque des jeunes
 - o Aménagement d'une rampe d'accès
 - o Changement porte d'accès salle de gym
 - o ...
- Centre scolaire d'Uvrier
 - o Réfection toiture
 - o ...
- Centre scolaire de Champsec, La Bruyère et Vissigen
 - o Mise en conformité feu
 - o Réfection de 4 salles de classe
 - o Assainissement de l'installation électrique et informatique
 - o Pose d'un nouveau brûleur
 - o Sécurisation de fenêtres
 - o Mise en place d'un portail
 - o Divers aménagements extérieurs (sécurisation cour d'école)
 - o ...
- Centre scolaire de Bramois :
 - o Eclairage salle de gymnastique

- ...
- Centre scolaire des Collines :
 - Réfection de salles de classe
 - Adaptation des tableaux électriques
 - Installation nouvel éclairage dans les couloirs
 - ...
- Centre scolaire de Châteauneuf et de Pont-de-la-Morge
 - Changement des stores
 - ...
- Centre scolaire de St-Guérin :
 - Assainissement de WC et WC handicapés
 - Réfections de salles de classe
 - ...
- Centre scolaire de Gravelone :
 - Pose d'une clôture et sécurisation de la cour d'école
 - Divers aménagements concernant la cour d'école
 - ...
- Centre scolaire de Salins :
 - Transformation de l'ancienne UAPE et aménagement de salles de classe
 - ...
- Pour tous les centres : divers entretiens et changements de stores défectueux, de nombreuses petites interventions et réparations, ...

En ce qui concerne le point « révision citernes et contrats d'entretien », il s'agit des travaux suivants :

- Maintenance et réparations ascenseurs
- Maintenance et réparations productions de chaleur (gaz, mazout, pellets, ...)
- Maintenance et réparations détections incendie, exécutoire de fumée, éclairage de secours, ...
- Maintenance et réparations installations de ventilation
- Maintenance et réparations installations adoucisseurs
- Maintenance et réparations installations de piscine et fourniture de produits

La prévention incendie comprend :

- Ramonage des installations de production de chaleur
- Maintenance et réparations des extincteurs, lance incendie,

3 Fonct 309 Foyers

p. 104

Connaissant la situation du foyer, la municipalité n'aurait-elle pas dû trancher plus tôt ?

Comment dans le même cas, la Ville gère-t-elle les pertes à répétition de structures telle que celle-ci ?

Quelle sera l'utilisation future du bâtiment ?

La municipalité a, en proche collaboration avec les services de l'Etat, cherché des solutions pour pouvoir garantir aux jeunes venant dîner au Foyer Shalom des repas équilibrés. Malgré différents efforts (réorganisation interne, diminution du personnel, ...) la fréquentation a

continué à baisser, ce qui a amené la ville de Sion à annoncer aux utilisateurs la fermeture du Foyer Shalom à partir de l'été 2017.

Au niveau du service de l'éducation, il n'y a pas d'autres structures semblables ou identiques générant des pertes.

Utilisation future du bâtiment : à terme, la libération des locaux du foyer Shalom représente une opportunité pour les structures d'accueil parascolaires.

En effet, cela permettrait de créer une vraie UAPE dans le centre scolaire de Gravelone, soit de réunir la partie principale du Ritz et les deux classes déjà dédiées dans le centre au sein d'un même local.

Une telle démarche satisferait donc à plusieurs attentes, soit :

- augmentation du nombre de places en UAPE ;
- structure réunie sur un seul site ;
- intégration de l'UAPE dans un centre scolaire ;
- amélioration des conditions d'accueil des enfants et des conditions de travail du personnel.

Cette possibilité est actuellement en phase d'étude afin d'évaluer le coût total d'un regroupement des locaux de l'UAPE la récré dans ceux du foyer Shalom.

Préalablement, le site représente également une solution partielle pour l'exploitation provisoire de la Pouponnière durant les travaux de cette dernière, offrant en outre des synergies en matière de coûts d'aménagement.

La CEU remercie la Municipalité pour sa réponse claire et précise.

4 SECURITE SOCIALE

4 Invest 4 Sécurité sociale

p. 197

Avec la nouvelle équipe municipale, est-ce que la stratégie de location des bâtiments communaux restera inchangée ou tendra-t-on plutôt vers des achats ?

La stratégie relative aux investissements dans les bâtiments communaux dépend d'abord des projets et des opportunités qui se présentent. En sus, une attention particulière est apportée aux critères économiques de l'objet.

A titre d'exemple, dans le domaine de la petite enfance, la recherche d'un local pouvant accueillir une structure d'accueil au centre-ville a pris de nombreuses années. Les exigences en matière de surface, d'aménagements extérieurs, d'accessibilité et de normes cantonales restreignent significativement le champ des possibilités.

Lors de ces démarches, aucune piste n'a été écartée, la finalité visant à répondre aux besoins de la population dans le secteur concerné.

La CEU souhaite que la Municipalité réfléchisse à ces notions dans le plan de législature et que la CEU puisse aussi jouer un rôle dans cette démarche.

La CEU encourage la Municipalité au développement d'une politique foncière proactive.

5 SECURITE PUBLIQUE

5 Fonct 503 Feu et abris PC

p. 125

Pourquoi le service du feu ne profite pas des équipements de base proposés par l'économat cantonal de l'Etat du Valais (à l'instar de la PC et des villes de Martigny et Sierre), soit de subventions de l'Etat de l'ordre de 43% ?

Pour la fourniture de notre matériel d'intervention ou pour les équipements de protection individuels, nous nous fournissons auprès de la centrale d'achat cantonale des sapeurs-pompiers. Si le matériel n'est pas à disposition dans le catalogue de la centrale, nous le commandons selon les règles établies par l'office cantonal du feu afin d'obtenir les subventions cantonales. Cependant, nos vestes d'interventions et nos casquettes non jamais été commandées auprès de la centrale d'achat cantonale des sapeurs-pompiers. Nous nous sommes toujours fournis auprès d'autres fournisseurs.

S'agissant des vestes d'interventions, les raisons sont les suivantes :

- meilleure qualité des matériaux utilisés et des finitions;
- la confection est effectuée sur mesures (ce qui n'est pas le cas avec les vestes de l'économat cantonal);
- elles sont adaptées à nos besoins et nos demandes;
- la société qui nous fournit les équipements est installée et fabrique les vestes en Suisse.
- cette équipementier possède d'excellente référence car il fournit le même modèle pour les corps des sapeurs-pompiers professionnels du SIS de Genève, du SSA Genève-Aéroport, du SPSL de la Ville de Lausanne, du CSI-C CIMO Monthey et du SSA de l'Aéroport de Sion.

S'agissant des casquettes, les raisons sont les suivantes :

- nous les commandons auprès d'une entreprise installée sur la ville de Sion;
- la confection est adaptée à nos besoins et nos demandes (couleurs, design, logo de la Ville de Sion).

La CEU prend acte de la réponse de la Municipalité, mais s'étonne que la Ville ne choisisse pas les produits de l'économat cantonal (subventionnés). La CEU demande qu'à l'avenir la Ville utilise ce canal pour ses commandes.

6 TRAVAUX PUBLICS

6 Fonct 602.318 Prestations de tiers

p. 137

Diminution de 5'000.-. La CEU souhaite des explications concernant cette différence.

Cette rubrique couvre les honoraires concernant les études sur les torrents et rivières. Le service paie les montants dus sur la base des factures et non sur la base du budget.

La CEU remercie la Municipalité pour sa réponse (☺)

6 Fonct 605.301 Traitements

p. 139

Comment l'évaluation de la charge de travail des postes de safety manager et de directeur adjoint a-t-elle été effectuée ?

La charge de travail de safety manager est évaluée à 20 % et la charge de travail de directeur adjoint est de 80 %. L'élaboration des dossiers administratifs et techniques liés au safety manager sont externalisés.

La CEU souhaite tout de même comprendre les raisons de la budgétisation (planification) de ce poste alors qu'il a pu être finalement repourvu à l'interne.

6 Fonct 610.314 Entretien de biens immobiliers

p. 142

Réfection de la Planta (béton). Est-ce que l'on peut s'attendre aux mêmes problèmes pour d'autres parking de la Ville. Des études ont-elles été réalisées ? Si oui, pour quel résultat ?

Existe-il un contrôle (systématique) des parkings et de leur état et qui s'en charge ?

Les parkings de première génération comme le parking de la Cible et le parking de St-Guérin pourraient rencontrer des problèmes similaires au parking de la Planta. Pour le parking de 2^{ème} génération, comme le parking du Scex, ce problème pourrait arriver d'ici 20 ans. L'expertise pour le parking de St-Guérin est planifiée pour 2018. Le parking de la Cible est un abri de protection civile, l'expertise des bétons est planifiée pour 2019.

C'est l'ingénieur de la Ville qui est responsable des ouvrages parkings. Les inspections visuelles se font régulièrement. Le prochain parking qui sera expertisé sera le parking de St-Guérin.

6 Fonct 610.318 Honoraires et prestations de service

p. 142

Le fait d'avoir externalisé la gestion des parkings à Genève, a-t-il engendré un surcoût par rapport à la gestion municipale initiale ? Et si oui, de combien ?

Au contraire, la gestion des parkings par Genève engendre un moindre coût avec un service de plus grande qualité pour les usagers. Environ quelque Fr. 40'000.-.

6 Invest 601.50 Investissements propres

p. 209

Gestion des aggro : Part cantonale.

Pourquoi est-ce que la part cantonale financière n'est pas réalisée alors que l'Etat a signé, au même titre que les communes le projet d'agglo ?

La Ville de Sion n'a malheureusement pas la main mise sur le budget cantonal. La commission doit interpellier le canton. Selon nos sources, le service des routes cantonales envisage de mettre un montant annuel de Fr.4 millions dans sa planification à partir de 2018.

La part cantonale des travaux sur l'avenue Ritz sera versée à la Ville de Sion en 2018, au plus tard après la pose du revêtement d'usure planifiée cet été.

Les détails de la mise en œuvre du projet d'agglomération, ainsi que le financement du Canton sont-ils définis et assurés ?

Pour autant que le Conseil général accorde tous les crédits demandés, les projets d'agglomération sont assurés. Le canton a prévu dans sa planification financière des montants de l'ordre de Fr. 4 millions par année.

La CEU restera très attentive à la question de la part cantonale dans ce dossier d'agglomération et espère que les subventions fédérales liées au projet d'agglomération ne sont pas conditionnées au versement des parts cantonales.

6 Invest 603.66 Subventions acquises p. 210

La subvention cantonale diminue.

Est-ce que la pérennité de cette subvention est acquise ou est-ce que la commune va devoir assumer seule cette charge ?

Non, les subventions sont versées en fonction des disponibilités financières du canton.

7 URBANISME

7 Fonct 722.314 Entretien de biens immobiliers p. 156

Augmentation de 46'000.-. Qu'entend-on par aménagement/fouille et de quelle nature ?

En relation avec la réfection de fontaines et de travaux avec le service des travaux publics (fouilles pour placer l'arrosage aux différents arbres plantés et divers aménagements connexes).

La CEU se demande tout de même pourquoi ces montants n'ont pas été budgétisés alors que des travaux étaient certainement prévisibles. N'existe-il pas de planification dans ce domaine ?

7 Fonct 724 Mobilité p. 157 + 259

Bus sédunois : 500'000.- pour augmenter la cadence (Bramois).

D'une part, les prestations antérieures ne couvraient pas les heures de pointe du fait que les véhicules étaient utilisés pour le trafic scolaire. Il en résultait des trous dans l'horaire allant jusqu'à une heure de battement le matin, au moment même où le besoin des pendulaires était le plus important. Cette situation devait donc être modifiée en conséquence.

Comment peut-on juger les offres de « Car Postal » ? Quel est le contrôle de la Ville sur ces offres et les montants proposés ? (Position de monopole)

Les offres sont fondées sur la base du besoin en véhicules et personnels supplémentaires pour y répondre. Les paramètres suivants ont aussi une influence : le nombre de courses supplémentaires nécessaires pour répondre à la demande par rapport à l'offre préexistante, les kilomètres parcourus, la consommation essence, le temps de parcours pour assurer le service.

D'une part, les comptes de résultats de l'exploitant « Bus sédunois » font l'objet d'une analyse annuelle par le Canton pour déterminer l'indemnité cantonale versée à la commune au titre du trafic local, respectivement la part des coûts imputés aux communes de la région de Sion. D'autre part, ces coûts sont actuellement analysés dans le cadre des études pour la

mise en place du réseau des bus d'agglomération, aucune divergence notable n'a été identifiée à ce stade.

La CEU remercie la Municipalité pour sa réponse, mais pense qu'à l'avenir une mise en concurrence des prestataires sera nécessaire.

Une étude de marché ne serait-elle pas nécessaire ?

S'agissant d'une étude de marché, les études en cours, menées sous l'égide d'AggloSion-AggloValaisCentral, dans le cadre de la création d'un réseau de bus d'agglomération ont clairement confirmé la nécessité d'une ligne desservant Bramois à une fréquence au ¼ d'heure à court terme. Dès lors, la proposition faite d'une fréquence à 20 minutes s'inscrit pleinement dans ces expertises existantes et projets de développement à venir.

8	EAU, ENERGIE
----------	---------------------

8	Fonct 803	Voies industrielles	p. 166
----------	------------------	----------------------------	---------------

Le fond sera épuisé l'année prochaine. Quel est l'avenir de ces voies ? Et que souhaite faire la Ville dans un avenir très proche ?

Réponse à la COGEST

Suite à la réorganisation des prestations assurées par l'ESR, la rubrique des voies industrielles est transférée dans le dicastère de l'urbanisme et de la mobilité.

Sur le fond, la Ville de Sion a la chance de disposer de voies de raccordement au réseau ferré national. Par ailleurs, sa politique doit intégrer les planifications supérieures qui postulent de la nécessité du maintien et développement du fret ferroviaire dès que cela est possible. En l'état, la Ville souhaite maintenir la possibilité de raccordement au réseau national, en prenant les mesures conservatoires si nécessaires. Il est rappelé que les planifications urbaines utilisent en partie le réseau de voies pour de la mobilité douce (ZI des Ronquoz) qui est totalement compatible avec la circulation ponctuelle de convois comme cela se pratique déjà à Zürich par exemple.

La CEU constate tout de même que toutes les voies ne sont pas forcément utiles à maintenir. Dès lors la CEU maintient son questionnement sur le sujet et demande une stratégie plus claire afin que la Municipalité agisse rapidement et évite des coûts supplémentaires (déficit dès 2017).

8	Fonct 810	Administration	p. 167
----------	------------------	-----------------------	---------------

L'installation des compteurs d'eau sur le territoire de l'ancienne commune de Salins est-elle terminée ? Qu'en est-il des Agettes ?

409 compteurs d'eau à Salins ont été posés. Il reste une dizaine de compteurs à installer dans des chalets pour lesquels les travaux doivent être planifiés lors de la présence de leur propriétaire résidant à l'étranger.

Le nombre de compteurs à poser aux Agettes est estimé à 360. A fin avril 2017 60 bâtiments sont équipés. La moitié des compteurs d'eau devrait être installée d'ici la fin 2017. Le solde des travaux est prévu en 2018.

Les problèmes de fuite d'eau à Salins sont-ils réglés ?

Le réseau de Salins étant relativement ancien, un remplacement progressif des conduites est en place à long terme comme c'est le cas pour le réseau d'eau potable en plaine. Les priorités de remplacement des conduites suivent les opportunités des travaux en commun et d'éventuelles ruptures de conduite.

III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La Commission relève avec satisfaction les résultats globalement bons des comptes présentés.

- Vu les rentrées fiscales plus élevées, la Municipalité en a profité pour investir de manière plus conséquente et efficiente. Il serait, à l'avenir, judicieux que des investissements soient réalisés pour les améliorations énergétiques des bâtiments, tant administratifs que scolaires ou sportifs. Une première démarche serait d'établir des bilans énergétiques de la plupart des bâtiments appartenant à la Ville. Cela permettrait de définir des priorités pour profiter au mieux des subventions fédérales en accord avec la « Stratégie énergétique 2050 ».
- A de nombreuses reprises, la CEU a émis des remarques quant à la planification scolaire. Elle a pris rendez-vous dans ce sens avec la direction des écoles de la Ville.
- La CEU se réjouit que la Ville formule rapidement des solutions au problème des voies industrielles et de leur compte autofinancé prochainement épuisé. Une stratégie urbanistique concernant le maintien de certaines de ces voies (couloir de mobilité) serait intéressante pour le futur développement de la Ville du XXIe.
- Enfin, la CEU prend note de la révision annuelle des contrats liant la commune et Car Postal et espère qu'il en sera tenu compte pour le projet des futurs bus d'agglo. Outre les cadences, l'efficacité et la longueur des trajets devront être optimisées (problèmes relevés : baisse de fréquentation Sion-Vissigen, longueur du trajet scolaire Bramois-Sion...).

La Commission remercie encore les services pour les travaux entrepris, ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies.

La Commission Environnement et Urbanisme a accepté les comptes 2016 de la Ville de Sion à l'unanimité des 11 membres présents et vous propose d'en faire de même.

Sion, le 5 juin 2017

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

Gérard Varone



Président

Alain Turatti



Rapporteur

Annexe mentionnée

Liste des présences :

Nom	2 mai 2017	8 mai 2017	10 mai 2017	15 mai 2017	30 mai 2017	31 mai 2017	5 juin 2017
Gérard Varone	X	X	X	X	X	X	X
Alain Turatti	X	X	X	X	X	X	X
Bastian Collet	X	X	X	X			
Mathieu Gachnang	X	X	X	X	X	X	X
Gilles Fellay	X	X		X	X	X	X
Sophie Trabacchi	X	X	X	X			X
Marco Marquis	X	X	X	X	X	X	X
Jean-Daniel Rouiller	X	X	X	X		X	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X	X	X	X	X	X
Magali Nanchen	X	X	X	X		X	X
Vincent Boand	X	X	X	X	X	X	X
Denis Betchov-suppl					X	X	X
Régine Fauchère-suppl					X		

ANNEXE

AVIS DE LA CEU SUR LE PROCESSUS DE REPONSE AU QUESTIONS DES COMMISSIONS

Aspects positifs	Aspects négatifs
<ul style="list-style-type: none">- Rapidité de la séance- Accès aux questions et réponses des autres commissions- Compilation des informations- Facilité pour le Président et le chef de service	<ul style="list-style-type: none">- Impersonnel- Manque le rapport direct avec le Président et le chef de service- Pas de débats et d'interactions- Manque le côté « politique »- Perte de la vision politique générale du Président (ressenti)- Confusion des rôles entre le bureau et les commissions- Indépendance des commissions dans leur travail- Un plénum sans le nom- Salle mal adaptée (table !)

Remarques générales

Une bonne idée et la CEU relève la remise en question du procédé existant

Il faut impérativement recevoir les questions au préalable

Il serait nécessaire que les questions soient choisies en fonction de thèmes définis par les commissions.

Avis du rapporteur : pas facile de travailler avec 2 documents de réponses, dont un comporte les réponses des autres commissions et le second qu'une partie de celles de sa propre commission.

Conclusion

En conclusion, la CEU salue l'initiative prise par le bureau. Un certain nombre de points doivent impérativement être améliorés si le système devait perdurer.

La CEU demande toutefois que le système d'une séance par commission soit appliqué pour l'analyse du budget 2018 (importance politique). Pour les comptes 2017, une seule séance de réponses pourrait à nouveau être envisagée avec les améliorations relevées.